

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 9461

Concernant :

Sas INBEV FRANCE
14 avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Dépôt effectué par :

Sas INBEV FRANCE
14 avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Numéro RCS : Lille B 321 336 208

<14805/1981B00155>

Pièces déposées le 24/07/2009

Numéro : 2905571

Décision des associés du 23/06/2009

- Changement de dénomination
- Transfert du siège social
- Modification(s) statutaire(s)

Ancienne dénomination : INBEV FRANCE

Nouvelle dénomination : AB-INBEV FRANCE

du 14 avenue Pierre Brossolette à ARMENTIERES

à l'immeuble Crystal, 38 allée Vauban, Avenue de

la République, zac Euralille Romarin- LA MADELEINE

Statuts mis à jour du 29/06/2009

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

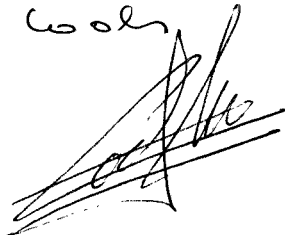
24 JUL 2009

14805
5571

InBev France
Société par actions simplifiée au capital de 15 200 000 euros
Siège social : 14, avenue Pierre Brossolette, 59280 ARMENTIERES
321 336 208 RCS LILLE

DECISIONS DES ASSOCIEES
DU 23 JUIN 2009

Certifié conforme
Le Président

C. Cohen


24 JUL 2009

INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 15 200 000 euros
Siège social : 14, avenue Pierre Brossolette, 59280 ARMENTIERES
321 336 208 RCS LILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIEES
DU 23 JUIN 2009

L'an DEUX MIL NEUF,

Le 23 juin,

Dans les locaux du Groupe InBev à LOUVAIN (Belgique), Brouwerijplein 1,

Messieurs Erlend VAN VRECKEM et Jan CRAPS, agissant en qualité de représentants de la société CAVENOR, Société Anonyme de droit belge, ayant son siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES,

Messieurs Erlend VAN VRECKEM et Vincent BORREMAN, agissant en qualité de représentants de la Société INBEV BELGIUM, Société Anonyme de droit belge, ayant son siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES,

associées de la société InBev France,

En présence de Monsieur Christiaan COOLS, président non associé de la société InBev France,

Ont pris les décisions suivantes :

- Changement de dénomination sociale,
- Ajout d'un nom commercial,
- Transfert du siège social,
- Modification de l'établissement principal
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les actionnaires, après avoir entendu le Président, décident qu'à compter de ce jour la dénomination sociale sera "AB-INBEV FRANCE" au lieu de "INBEV FRANCE".

En conséquence, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 – DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale est :

AB-INBEV FRANCE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

Les actionnaires, après avoir entendu le Président, décident d'ajouter, à compter de ce jour, la dénomination commerciale suivante : « INBEV FRANCE »

TROISIEME DECISION

Les actionnaires, après avoir entendu le Président, décident de transférer le siège social, à compter de ce jour, à l'adresse suivante :

Immeuble CRYSTAL
38 allée Vauban
Avenue de la République
Zac Euralille Romarin
59110 La Madeleine

En conséquence, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 3 – Siège social

Le siège social est fixé :

Immeuble CRYSTAL
38 allée Vauban
Avenue de la République
Zac Euralille Romarin
59110 La Madeleine

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

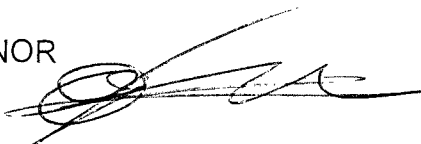
Les actionnaires, après avoir entendu le Président, décident qu'à compter de ce jour, l'établissement principal sera situé à
LA MADELEINE, ZAC EURALILLE ROMARIN, Av de la République, 38 Allée Vauban

CINQUIEME DECISION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les associées ont dressé et signé le présent procès-verbal.

CAVENOR



Arnaud van Leeuwen

INBEV BELGIUM



Vincent BORHEMAN

Arnaud van Leeuwen



Jan Cuper